


Informations de base	
<b>2024/2084(INI)</b> INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: priorités sociales et en matière d'emploi pour 2025  <b>Subject</b>  4.10 Politique sociale, charte et protocole social 4.15 Politique de l'emploi, lutte contre le chômage 5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'intérêt	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales		ABADÍA JOVER Maravillas (EPP)	23/10/2024
			Rapporteur(e) fictif/fictive MENDIA Idoia (S&D) SZEKERES Pál (Pfe) MALG Marlena (ECR) PETROV Hristo (Renew) SCUDERI Benedetta (Greens/EFA) FUNCHION Kathleen (The Left)	
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Emploi, affaires sociales et inclusion		MÎNZATU Roxana	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
28/11/2024	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2025	Vote en commission		
27/02/2025	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A10-0023/2025</a>	
12/03/2025	Décision du Parlement	<a href="#">T10-0032/2025</a>	Résumé
12/03/2025	Résultat du vote au parlement		
12/03/2025	Débat en plénière	<a href="#">CRE link</a>	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/2084(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/10/00964

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE766.649</a>	03/12/2024	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE767.871</a>	09/01/2025	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A10-0023/2025</a>	27/02/2025	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T10-0032/2025</a>	12/03/2025	<a href="#">Résumé</a>

## Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

### Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
<a href="#">ABADÍA JOVER Maravillas</a>	Rapporteur(e)	<a href="#">EMPL</a>	19/02/2025	ORGANIZACION NACIONAL DE CIEGOS DE ESPAÑA
<a href="#">ABADÍA JOVER Maravillas</a>	Rapporteur(e)	<a href="#">EMPL</a>	18/02/2025	European Commission -DG GROW
<a href="#">ABADÍA JOVER Maravillas</a>	Rapporteur(e)	<a href="#">EMPL</a>	15/01/2025	European Commission

## Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: priorités sociales et en matière d'emploi pour 2025

2024/2084(INI) - 12/03/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 351 voix pour, 260 contre et 70 abstentions, une résolution sur le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: priorités sociales et en matière d'emploi pour 2025.

### Mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux (SEDS)

Les députés estiment que l'Union européenne doit redoubler d'efforts pour **atteindre les objectifs sociaux de 2030**, en mettant en œuvre le SEDS et en assurant une convergence sociale ascendante. La Commission est invitée à veiller à ce que le rapport conjoint sur l'emploi (RCE) 2026 comporte une analyse de la dimension sociale des plans structurels budgétaires nationaux à moyen terme liés à la résilience sociale.

La résolution souligne l'importance que revêtent le **tableau de bord social** et le cadre de convergence sociale pour recenser les risques et suivre les progrès dans la réduction des inégalités, le renforcement des systèmes de protection sociale ainsi que la défense de conditions de travail décentes et de mesures de soutien aux travailleurs pour gérer les transitions. Les députés regrettent le manque de données sur la concentration des richesses, sachant que les 10% les plus riches détiennent 56% de la richesse totale.

La Commission devrait analyser les progrès accomplis dans la réalisation des **objectifs de développement durable (ODD)** liés à l'emploi et à la politique sociale ainsi que les progrès accomplis dans l'élimination des discriminations sociales et professionnelles. Les États membres doivent par ailleurs appliquer les **lignes directrices pour l'emploi** en mettant l'accent sur l'éducation et la formation pour tous, les nouvelles technologies telles que l'IA, et les récentes initiatives politiques en matière de travail via des plateformes, de logements abordables et décents et de lutte contre les pénuries de main-d'œuvre et de compétences.

### Développer des emplois de qualité

Les députés affirment qu'il importe d'investir pour développer les compétences de la main-d'œuvre et la formation professionnelle et de garantir des emplois de qualité, en mettant l'accent sur le droit individuel à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie. Ils invitent les États membres à élaborer **des mesures de perfectionnement professionnel et de reconversion** en collaboration avec les acteurs locaux. La réponse aux pénuries de main-d'œuvre dans l'Union passe également par une **mobilité accrue de la main-d'œuvre** au sein de l'Union. Les États membres doivent faciliter la reconnaissance des compétences et des qualifications dans l'Union, y compris pour les ressortissants de pays tiers.

Les députés saluent l'annonce d'une **feuille de route pour des emplois** de qualité afin de garantir une transition juste pour tous. La Commission est invitée à inclure dans cette feuille de route des considérations relatives aux mesures liées à l'utilisation de l'**IA** et de la gestion algorithmique dans le monde du travail.

### **Accompagner les jeunes et les groupes vulnérables**

Le nombre de jeunes qui quittent prématurément le système éducatif et de formation, en particulier parmi les groupes vulnérables, reste élevé. Les députés invitent les États membres à renforcer la **garantie pour la jeunesse** et à investir dans la qualité et l'attractivité de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) et dans des programmes visant à doter les apprenants des compétences de base nécessaires pour le monde du travail et sa numérisation.

La résolution insiste également sur la nécessité :

- d'actualiser la stratégie de l'Union européenne en faveur des **personnes handicapées** en y intégrant de nouvelles initiatives telles qu'une garantie européenne pour l'emploi et les compétences des personnes handicapées;
- de remédier aux obstacles importants auxquels se heurtent les **Roms** en matière d'emploi à la lumière de l'objectif de veiller à ce qu'au moins 60% des Roms occupent un emploi rémunéré d'ici à 2030;
- d'investir dans **l'éducation et la formation** pour tous afin de garantir un accès universel à des programmes publics d'éducation et de formation professionnelle de grande qualité;
- d'inclure des recommandations spécifiques sur l'accessibilité financière du **logement** dans le Semestre européen et de promouvoir les investissements qui soutiennent des solutions de logement de qualité à long terme qui soient réellement abordables pour les ménages à faibles revenus;
- d'élaborer des stratégies nationales de lutte contre le **sans-abrisme** et d'élaborer des mesures en vue de mettre un terme au sans-abrisme dans l'Union d'ici à 2030;
- d'entreprendre une action urgente de l'Union pour lutter contre les niveaux élevés de **pauvreté et d'exclusion sociale** dans l'Union, en particulier chez les enfants, les jeunes et les personnes âgées;
- d'augmenter le financement de la **garantie européenne pour l'enfance** afin de la doter d'un budget spécifique d'au moins 20 milliards d'EUR;
- d'élaborer un plan d'action européen pour la **santé mentale** et de promouvoir une stratégie globale de l'Union sur la solitude et l'accès aux soins de santé professionnels.

### **Inégalités salariales et conditions de travail**

Le Parlement rappelle que les salaires réels sont toujours inférieurs à leur niveau d'avant la pandémie, alors que la productivité est restée approximativement identique. Il estime qu'une meilleure application des **salaires minimaux** et l'élargissement des secteurs pratiquant la négociation collective peuvent avoir un effet bénéfique sur les niveaux d'inégalité salariale.

Les États membres sont encouragés à garantir des **conditions de travail décentes**, incluant des salaires décents, un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et une meilleure protection sociale pour les travailleurs salariés et non-salariés. Les députés invitent la Commission à présenter une proposition relative au **télétravail** et au droit à la déconnexion et demandent que des initiatives soient prises pour lutter contre l'exclusion de la main-d'œuvre résultant de congés de maladie de longue durée.

Le Parlement demande que la priorité soit donnée aux **problèmes démographiques** dans la politique de cohésion de l'Union et invite la Commission à proclamer une «Année européenne de la démographie».

Les députés soulignent l'importance de **réduire la charge administrative** pesant sur les entreprises, tout en veillant au respect des normes sociales et du droit du travail. Ils estiment qu'un meilleur soutien aux PME peut favoriser l'innovation et la création d'emplois de qualité et demandent que l'appui en faveur des entreprises de l'économie sociale soit renforcé.

La crise du **coût de la vie**, notamment l'augmentation des coûts du logement et de l'énergie, est considérée comme un facteur de précarité nécessitant des politiques de soutien. Les députés mettent aussi en garde contre les risques sociaux découlant de la crise du secteur automobile et appellent à un dialogue social renforcé.

Enfin, la résolution insiste sur la nécessité de disposer de **données probantes, actualisées et harmonisées** afin d'améliorer l'élaboration de politiques et les investissements sociaux ciblés.